

MARCHAND, LEMIEUX

AVOCATS

STÉPHANIE ASSOULINE
PAUL CHARBONNEAU
JOSÉE DELAND
VALÉRIE DURAND
ÉRIC FRASER
PIERRE GAGNON
CHRISTIAN HOUDE
LINE JANELLE
JEAN-FRANÇOIS LACASSE
JACINTE LAFONTAINE

JULIE LAPIERRE
NICOLE LEMIEUX
GILLES MARCHAND
JEAN-FRANÇOIS MERCURE
F. JEAN MOREL
MARIA MOUDFIR
CATHY NOSEWORTHY
JOCELYNE PAQUETTE
PASCAL PARENT
MICHEL PASINI

DOMINIQUE PICHÉ
LOUIS PRÉVOST
JEAN RAJOTTE
ISABELLE RAYLE-DOIRON
SYLVY RHÉAUME
BERNARD ROCHETTE
MICHEL SIMARD
JEAN-OLIVIER TREMBLAY
SIMON TURMEL

CONTENTIEUX

HYDRO-QUÉBEC

75, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, 4^e ÉTAGE

MONTRÉAL H2Z 1A4

TÉLÉPHONE : (514) 289-2211, POSTE 4683

TÉLÉCOPIEUR : (514) 289-5197

10 décembre 2003

Me Anne Mailfait
Secrétaire adjoint
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

OBJET: Demande d'approbation du budget 2004 du Plan global en efficacité énergétique du
Distributeur d'électricité
Dossier Régie: R-3519-2003
N/d: R000079/FE

Chère consoeur,

La présente lettre fait suite à la vôtre datée du 8 décembre 2003 relativement à la modification du calendrier des parties et à la démarche de reconnaissance du statut d'expert de M. Philip Raphals, le tout relativement au dossier mentionné en objet.

Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le "Distributeur") conteste la qualité d'expert en matière de coûts évités de M. Philip Raphals eu égard à son *curriculum vitae* déposé par l'intervenante UC.

Pour être reconnu comme expert dans un domaine donné, un témoin doit faire une démonstration de sa qualification basée sur sa formation académique, son expérience de travail, ses publications et ses recherches scientifiques. Or, aucun de ces critères n'est rencontré par M. Raphals permettant de le qualifier à titre d'expert en coûts évités. Il n'a d'ailleurs jamais indiqué avoir témoigné en cette qualité devant un tribunal.

D'autre part, l'indépendance et l'impartialité du témoin apparaissent également comme des critères à considérer. Le Centre Hélios ne peut répondre à ces critères, puisqu'il s'est donné comme mission de "favoriser le développement durable et équilibré du secteur énergétique".

Le Distributeur ne nie pas que M. Raphals ait pu acquérir au fil des ans des connaissances générales dans le domaine de l'énergie, mais cela n'en fait pas un expert sur une question aussi spécialisée que celle des coûts évités. L'intervention de M. Raphals semble être plutôt de la nature d'un travail d'analyste.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MARCHAND, LEMIEUX

Jean-Olivier Tremblay